

Conditions générales Garantie de 5 ans

Version : Avril 2025

- Sur les Produits sélectionnés, tu bénéficies d'une garantie de 5 ans dès l'achat. Nous étendons la garantie standard du fabricant, qui est souvent valable 2 ans, de 3 ans, ce qui te donne un total de 5 ans de garantie sur ton Produit.
- Pour bénéficier de la garantie de 5 ans sur ton Produit, tu n'as rien à faire. Lorsque tu achètes un Produit participant, il sera traité automatiquement lorsque le numéro de série sera enregistré.
- Les produits ou marques dont nous n'enregistrons pas les numéros de série sont exclus de la participation à la garantie de 5 ans.
- Le fait qu'un Produit soit couvert par une garantie de 5 ans est indiqué avec le Produit. En général, les produits appartenant aux catégories de produits suivantes et dont le prix de vente conseillé est égal ou supérieur à 200 € et dont les numéros de série sont enregistrés bénéficient d'une garantie de 5 ans :
 - Appareils photo hybrides
 - Appareil photo reflex
 - Appareil photo moyen format
 - Appareils photo télémétriques
 - Appareils photo compact
 - Appareil Photo Bridge
 - Caméras vidéo, à l'exception des caméras animalières, des caméras d'action, des caméras sous-marines, drones et des caméras à 360 degrés
 - Objectifs
 - Boosters de vitesse
 - Téléconvertisseurs
 - Flashs de reportage
 - Flashers d'anneaux
 - Flash de studio
 - Studio LED / Lumière continue
 - Jumelles et lunettes de visée
 - Écrans
 - Tablettes graphiques
 - Mélangeurs vidéo
 - Cadres photo numériques
 - Produits de cinéma à domicile
 - Produits radio et hi-fi, à l'exclusion des écouteurs et des bouchons d'oreille.
 - Haut-parleurs
 - Télévision et Vidéoprojecteurs
 - Scanner
 - Disques durs et disques SSD
 - Serveur NAS et lecteurs réseau
- Lorsque tu achètes un Produit participant, le numéro de série du Produit est scanné. Ce numéro de série est ensuite indiqué sur la facture.

- Pour les commandes en ligne, le numéro de série figure sur le bordereau d'expédition. Conserve donc bien le bordereau d'expédition !
- Si tu veux faire valoir la garantie, tu dois présenter la facture sur laquelle figure le numéro de série. La facture indique également que tu bénéficies d'une garantie de 5 ans.
- Ton Produit est défectueux ? Lis [ici](#) comment nous pouvons t'aider et comment tu peux faire une demande de garantie. N'envoie pas toi-même le Produit au fournisseur. Kamera Express se charge de l'ensemble de la demande de garantie.
- La garantie ne s'applique pas dans les situations suivantes :
 - En cas de chute, de choc, de dégâts dus à l'humidité ou au sable.
 - En cas d'usure due à une utilisation professionnelle.
 - En cas de pixels morts
 - En cas de perte ou de vol
 - Pour les modèles de démonstration, les produits d'occasion, les modèles d'écoulement et les pré-commandes.
- Des conditions de garantie différentes s'appliquent aux articles Occasions. Vérifie la durée de la garantie avec le Produit concerné.
- La garantie est personnelle et n'est donc pas transférable. En outre, les coordonnées doivent également être correctement enregistrées.
- La garantie n'est pas applicable rétroactivement.
- Sous réserve d'erreurs d'impression, de frappe et d'orthographe.